

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
30 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	16
Changement(s) à venir.....	16
Autres informations.....	17
Rapport d'activité.....	18
Informations réglementaires.....	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	24
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Compte de résultat.....	32
Annexes aux comptes annuels.....	34
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	62

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

[Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur :](#)

Société Générale

Siège social : 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale de la fonction de centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue des registres :
32, rue du Champ-de-tir – 44000 Nantes (France)

[Centralisateur pour les parts au nominatif pur \(uniquement pour les parts IC – Code ISIN : FR0011381227\) :](#)

IZNES

Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Monétaire (le « Fonds »).

Classification

Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard.

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0011381227	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
GI	FR0014010UR5	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	Néant	Néant

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest ESG Monétaire a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice €STR Capitalisé + 5bp, sur un horizon de placement de 6 à 12 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé + 5 bp. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque centrale européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le gérant s'efforce d'obtenir une performance supérieure à l'indice de référence sur la durée de placement recommandée (6 à 12 mois).

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de « Détention de Titres »
La stratégie consiste à acheter un titre et à le porter jusqu'à maturité.
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés.
Par rapport à un fonds monétaire court terme, les titres en portefeuille auront une maturité plus longue afin de capter la pente croissante des spreads. La maturité des investissements sera plus longue que pour un fonds monétaire court terme à horizon de placement journalier. Le rendement sera donc plus élevé aussi longtemps que la rémunération est croissante avec la maturité de l'investissement. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement / risque plus attractif.
- L'acquisition d'obligations dont la maturité est d'une durée maximum de deux ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours, jusqu'à 50% de l'actif net) car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN.
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

Le portefeuille du Fonds est composé principalement de titres de créances et d'instruments du marché monétaire (TCN, obligations...), acquis par achat ferme ou prise en pension.

Ces titres et instruments sont émis à taux fixe, variable ou révisable par des Etats, des collectivités locales, ou des entreprises privées.

Ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devises »).

Le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "Best-in-Universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. Ces valeurs non-investissables correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

En cas de dégradation de la note ESG d'un titre entraînant son passage du statut investissable à non-investissable¹, les opérations de cessions devront être initiées dès confirmation de cette catégorie conformément au processus décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management.

¹ Correspondant à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

L'univers monétaire est défini comme suit :

- L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;
- Les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;
- Les dettes des Etats de l'union Européenne ;
- Liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.

La Société de Gestion considère cet univers ISR comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration. Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

[Règlementation SFDR](#) :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Par ailleurs, dans les conditions de l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires et dans les limites de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourra être amené à investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union Européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (CDC, ACOSS, UNEDIC, APHP, BPI, ou leurs équivalents principalement dans les pays développés de l'UE) ou leurs banques centrales (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, l'autorité centrale ou la banque centrale d'un pays membre (principalement développé) de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Australie, Suisse, Royaume-Uni, etc.), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le gestionnaire n'a en aucun cas recours aux actifs de type actions.

Sont exclus du portefeuille du Fonds : véhicules de titrisation, dérivés de crédit, les CDO/ CDS/ Leveraged Loans.

Procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit :

Périmètre et gouvernance :

Ofi Invest Asset Management a mis en place une politique interne d'évaluation de la qualité crédit qui s'appuie sur une méthodologie propriétaire.

L'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management, rattachée hiérarchiquement à la Directrice Recherche en Finance Responsable et à un Directeur Général Délégué (Dirigeant au sens de l'article L532-9 II 4e du Code Monétaire et Financier) assure le suivi et la couverture des émetteurs en portefeuille en toute indépendance des équipes de gestion notamment des équipes de gestion monétaire qui appartiennent à la Direction de la Gestion OPC.

Le Directeur des Risques d'Investissement, rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques, est responsable du processus de validation de la notation de crédit.

But de la procédure : les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs doivent être, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et, pour les instruments financiers structurés, le risque opérationnel et de contrepartie inhérent à la transaction financière structurée.

Acteurs de la politique :

La méthodologie de notation propriétaire est proposée par le responsable de l'équipe Analyse Crédit, elle est visée par la Direction des Risques d'investissement et de la Direction de la Conformité d'Ofi Invest Asset Management. Elle fait l'objet d'une approbation par la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management.

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation et à la mise en œuvre de la méthodologie est du ressort de l'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management. Les analystes formulent une opinion accompagnée d'une notation propriétaire sur l'émetteur et sont en charge de la mise en œuvre de la méthodologie de notation interne.

Par ailleurs, un comité de notation, composé de l'équipe Analyse Crédit et de l'équipe Risques d'investissement, a pour objet de valider les notations de crédit internes et se tient à une fréquence annuelle. En outre, des comités ad hoc sont tenus en cas de besoin.

Enfin, la mise en œuvre de la méthodologie est inscrite au plan de contrôle de deuxième niveau de la Direction du Risque Opérationnel et du Contrôle Interne.

Un comité monétaire se tient chaque mois et est composé des équipes de Gestion monétaire, Analyse Crédit, Risques d'Investissement et Analyse ISR. Il a pour objet de revoir l'environnement monétaire, les positions des fonds monétaires ainsi que les risques associés.

Fréquence de mise en œuvre :

Les notations des émetteurs monétaires sont revues chaque année par l'équipe d'Analyse Crédit. Toutefois, elle se laisse la possibilité de revoir à tout moment une notation, notamment lorsque survient un changement important susceptible d'avoir un effet sur l'évaluation existante de l'émetteur.

Ainsi lors de chaque comité monétaire mensuel, seront revus par les départements Risques d'Investissement et Analyse Crédit les évolutions majeures des risques de crédit des titres et de leurs émetteurs.

Description des paramètres d'entrée et de sortie de la politique :

L'équipe d'Analyse Crédit s'appuie sur des sources considérées comme fiables, notamment les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place. Par ailleurs, l'équipe d'Analyse Crédit utilise directement les données publiées par les émetteurs (rapports annuels, rapports trimestriels, présentations investisseurs). Enfin, l'Analyse Crédit échange régulièrement avec les directions financières/générales des émetteurs. Elle peut ponctuellement faire appel à des experts externes.

Description de la méthodologie :

La méthodologie interne de notation distingue les émetteurs non-financiers des émetteurs financiers.

Pour être éligibles, les titres acquis en portefeuille, doivent, au moment de l'acquisition être considérés de « haute qualité » en application de la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, pour qu'un titre soit considéré de « haute qualité » :

- son émetteur doit avoir reçu une notation de l'équipe d'analyse crédit interne ; et
- le titre doit avoir passé le filtre de la matrice Haute Qualité (matrice HQ) instauré par la Société de Gestion (l'équipe Risques d'investissement valide les paramètres de la matrice HQ proposés par la gestion).

Cette matrice prend en compte les notations émises par l'équipe d'analyse crédit mais aussi les notations émises par les agences de notation externes, lorsqu'elles existent. La matrice de haute qualité de crédit se réfère ainsi de manière non exclusive et non systématique aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA.

Cette matrice prend en compte l'ensemble de ces éléments de notation pour définir ainsi l'éligibilité d'un titre mais prend également en compte la durée de vie du titre pour définir en résultante l'exposition maximale permise sur un émetteur donné. Il en résulte une pondération liée à la durée des titres et à la qualité des notations.

En cas de dégradation de la notation d'un titre détenu en portefeuille qui le rendrait inéligible à l'investissement selon la méthodologie de haute qualité de crédit ou en cas de situations exceptionnelles, l'Analyse Crédit sera sollicitée par la gestion pour émettre un avis quant au risque de défaut sur l'horizon de placement des titres monétaires détenus en portefeuille. En coordination avec l'équipe des Risques d'Investissement, le gérant devra céder les titres en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif du Fonds.

Revue :

La méthodologie d'évaluation de la qualité de crédit est revue annuellement et soumise à la validation de la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La revue se fait en s'appuyant notamment sur une approche back testing des notations.

En cas de modification substantielle de la méthodologie, les notations seront revues sous un délai raisonnable. Une modification de la méthodologie sera jugée substantielle lorsque les notations sont susceptibles d'être modifiées lors de l'application des nouvelles règles.

Par ailleurs, un rapport sur le profil de risque de crédit des fonds monétaires par les Risques d'Investissement, fondé sur une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit des fonds est présenté au moins annuellement au Comité des Risques d'investissement dont les Directeurs Généraux Délégués sont membres.

Cette procédure d'évaluation de la qualité de crédit est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme » ou « Fonds Monétaires standard ».

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré principalement par le biais de contrats de futures et de swaps.

Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture aux risques de taux.

L'exposition au risque change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

Le recours aux instruments dérivés est effectué dans la limite de 100% d'engagement par rapport à l'actif net du Fonds.

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour couvrir le portefeuille au risque de taux :

Contrats futurs :

Le Fonds pourra intervenir sur les contrats à terme négociés sur un marché réglementé du type Eurex (contrat Schatz) ou Liffe (contrat Euribor 3 mois), dans la limite d'engagement d'une fois son actif.

Contrat d'échange de taux d'intérêt (swap de court terme) :

Le Fonds pourra couvrir le portefeuille au risque de taux. Dans le cadre d'une couverture, le Fonds pourra réaliser un swap de la partie de l'actif net investie à taux fixe contre un taux variable (index EONIA/€STR), sans excéder un engagement d'une fois l'actif net. Les TCN peuvent faire l'objet de contrats de swap OIS – Overnight Indexed Swap (neutralisation du risque de taux en épousant les variations de l'EONIA/€STR).

Engagement du FCP sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, JPMorgan et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le FCP, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Titres intégrant des dérivés :

Ces titres désignent des instruments financiers auxquels sont attachés un droit de conversion, de souscription ou d'exercice d'une option de rachat ou de vente. Les obligations convertibles, les bons de souscription, les titres callables/puttables, warrants font partie de cette catégorie de titres.

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Il pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le prospectus.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts remplissent obligatoirement toutes les conditions suivantes :

- ils sont remboursables sur demande ou peuvent être retirés à tout moment ;
- ils arrivent à échéance dans les douze mois maximum ;
- l'établissement de crédit a son siège social dans un État membre ou, s'il a son siège social dans un pays tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées équivalentes aux règles édictées dans le droit de l'Union conformément à la procédure visée à l'article 107, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013.

Ces dépôts seront soumis aux mêmes règles de dispersion et de suivi du risque crédit que celles des TCN.

Les dépôts peuvent représenter en cumul jusqu'à 100 % de l'actif. Un OPCVM ne peut investir plus de 20 % de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Emprunts d'espèces :

Néant. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le Fonds pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, ces situations exceptionnelles ou cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique seront documentés et résorbés au plus vite dans le meilleur intérêt des porteurs.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Stratégies sur les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres :

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont réalisées par référence au Code Monétaire et Financier et au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Elles sont réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du FCP. Ces opérations consistent en des prises et des mises en pensions.

Les opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres peuvent être réalisées :

- Jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds pour les opérations de prise en pension ;
- À hauteur de 10 % de l'actif du Fonds pour les opérations de mise en pension, uniquement à des fins de gestion de liquidités.

Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont interdites.

Ces opérations sont prises en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Le FCP ne réalisant actuellement pas d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, l'incidence de ces activités sur le rendement du FCP est inexistante.

Contreparties aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le gérant peut traiter des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch et Goldman Sachs.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

Risques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Risque de contrepartie : de par les opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Risque de conflits d'intérêt : la Société de Gestion n'a pas décelé de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, entre le FCP d'une part et les contreparties et le Dépositaire d'autre part et n'a pas de lien capitalistique direct ou indirect avec ces entités.

Garanties financières :

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties reçues sont conservées par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres. Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations.

Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Profil de risque

Le Fonds est un OPCVM classé « Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard ».

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement compris entre 6 et 12 mois. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Fonds, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de crédit :

Une partie du portefeuille peut être investie en obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le risque de crédit pourra s'avérer plus prononcé sur les investissements en titres corporate des pays « périphériques ».

Risque de taux :

Le Fonds est investi en produits de taux. Il est donc soumis aux variations des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :

Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10% de l'actif net du Fonds par contrepartie.

Risque de perte en capital :

Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de six (6) à douze (12) mois.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

17/01/2025 : intégration dans le PRIIPS d'un avertissement (conformément à la réglementation) sur le fait qu'une commission de surperformance pouvait être prélevée en territoire négatif, comme le mentionne déjà le prospectus.

27/02/2025 : enregistrement de la part IC – Code ISIN : FR0011381227 en Allemagne.

28/02/2025 : enregistrement de la part IC – Code ISIN : FR0011381227 en Espagne.

14/03/2025 : actualisation de la politique d'évaluation de la qualité de crédit.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

21/07/2025 :

- Le Fonds peut recourir aux titres intégrant des dérivés (callable/puttable).
- Création de la part dénommée « GI » - Code ISIN : FR0014010UR5 destinée aux souscripteurs allemands et autrichien

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :

- Modification au niveau de l'actuelle méthode de calcul de la commission de surperformance. Si sa formule reste identique, à savoir égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR Capitalisé + 5 bp, un changement va être apporté, dans un souci d'homogénéisation de nos process, quant à la méthode de calcul de cette dernière. Aucune évolution du prospectus dans la rubrique « Commission de surperformance » du prospectus qui précise : *« A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds »*.

Néanmoins, préalablement le schéma de souscriptions et de rachats s'entendait avec les rachats en montants, désormais il s'entendra avec les rachats en nombre de parts. Cette évolution peut avoir un impact positif ou négatif sur les performances du Fonds et de l'indice, donc entraîner une potentielle augmentation de la commission de surperformance.

- Afin de respecter les contraintes du Label ISR, nous avons ajouté dans la documentation légale au niveau du prospectus, du PRIIPS et du RTS, le fait que le Fonds s'engage à surperformer trois indicateurs extra-financières, le troisième étant la part d'émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposant d'un plan de transition jugé crédible. En outre, au niveau du RTS, nous avons également apporter quelques précisions à savoir : l'exposition du Fonds à des titres souverains ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ne pourra excéder 50% de l'actif net. Le RTS précise également que conformément à la volonté d'Ofi Invest Asset Management de prévenir les risques liés aux incidences négatives en matière de changement climatique, et en application des exigences du label ISR ainsi que la politique d'investissement durable du Fonds, une évaluation systématique de la crédibilité des plans de transition climatique est réalisée pour les émetteurs relevant de secteurs à vigilance renforcée tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la réglementation SFDR. Cette évaluation repose sur une méthodologie propriétaire articulée autour de trois piliers :
 - les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - l'exposition aux risques climatiques et les incitations mises en œuvre ;
 - les perspectives de transition à long terme, complétées par une analyse qualitative de la faisabilité sectorielle.

À ce titre, le Fonds s'engage à ce que 15% minimum des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre. À l'issue de cette période, et en l'absence de publication d'un plan de transition crédible par l'émetteur, celui-ci sera désinvesti et exclu du périmètre d'investissement du Fonds.

Nous avons également apporté des précisions au niveau des poches 1 et 2 comme suit :

- la poche #1 Alignés sur les caractéristiques E/S représente au moins 80% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales dont les OPC classifiés Article 8 et 9 selon SFDR (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S) ;
- la poche #2 Autres ne pourra pas excéder 20% maximum de l'actif net du Fonds constitué de :
 - Titres en portefeuille ne disposant pas de note ESG ;
 - Instruments de liquidité ;
 - Produits dérivés ;
 - OPC classifiés Article 6 selon SFDR.

09/01/2026 : création de la part dénommée « N » - Code ISIN : FR0014011CV3 réservée aux OPC nourriciers du Groupe Ofi Invest et qui deviendra la part maître du fonds L.V. Monétaire.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier²

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown³ historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill⁴ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁵ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁶ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

² Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

³ Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

⁴ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁵ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁶ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁷

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁸ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁹

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité¹⁰ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹¹ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹² (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹³ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹⁴ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁷ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁸ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁹ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁰ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹¹ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹² Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹³ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹⁴ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁵

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

L'actif net du Fonds ressort en baisse sur une année glissante, passant de 4 659 570 332 euros au 30 décembre 2024 à 4 536 597 582 euros au 30 décembre 2025.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à presque 5 jours (contre 2 jours l'année précédente). Dans un contexte d'incertitude impliquant de la volatilité sur les marchés et malgré 4 baisses des taux de 25Bps de la Banque Centrale Européenne, nous avons préféré rester prudents : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux. Toutefois, la visibilité s'améliorant lors du 2ème semestre, nous avons arrêté de couvrir systématiquement nos investissements sur la partie courte de la courbe. La WAL (Weighted Average Life) ressort quant à elle en baisse à 130 jours (contre 154 jours à fin 2024).

Au cours de l'année, nous avons profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de nous positionner sur des maturités longues. Nous avons également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie. Nous avons ainsi augmenté notre poche obligataire qui représente désormais 25% du portefeuille (contre 13% à fin 2024).

Performances¹⁶ :

Entre le 30 décembre 2024 et le 30 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 2,44% pour la part IC contre 0,33% pour son indice de référence (€STR capitalisé + 5 bp).

Entre le 3 novembre 2025 (*date d'abondement*) et le 30 décembre 2025, la performance de la part GI a été de 0,33% contre 0,33% pour son indice de référence (€STR capitalisé + 5 bp).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Monétaire parts GI	FR0014010UR5	03/11/2025	30/12/2025	0,33%	0,33%	1 000,00 €	1 003,29 €
Ofi Invest ESG Monétaire Parts IC	FR0011381227	30/12/2024	30/12/2025	2,44%	0,33%	107 362,80 €	109 982,36 €

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG MONETAIRE	OPC	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	2 943 046 494,56	2 839 340 402,74
OFI INVEST ESG MONETAIRE	OPC	FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS FCP	2 367 893 532,17	2 137 062 240,21
OFI INVEST ESG MONETAIRE	OPC	FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR FCP	156 805 074,54	308 569 954,38
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128805274	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.27% 29/08/2025		100 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128504216	CREDIT AGRICOLE SA OISESTR+0.3% 07/03/2025		90 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128499235	LA BANQUE POSTALE OISEST+0.245% 04/04/2025		90 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128504570	BFCM BANQUE FEDER CRE MUT OISESTR+0.3% 06/03/2025		90 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128935444	BPCE SA OISEST + 0.3% 21/11/2025		80 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128956440	CREDIT AGRICOLE OISEST+0.3% 12/12/2025		80 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128931617	BPCE SA OISEST + 0.3% 14/11/2025		80 000 000,00

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/12/2025, Ofi Invest ESG Monétaire n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 30 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2025**

OFI INVEST ESG MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.05.27 17:16:46 +02:00

Bilan Actif au 30 décembre 2025 en euros

	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	4 134 868 173,50	4 203 358 139,35
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 159 842 540,14	615 787 109,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 159 842 540,14	615 787 109,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	2 657 811 787,36	3 303 156 442,05
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 657 811 787,36	3 303 156 442,05
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	315 562 411,01	282 937 676,46
OPCVM	315 562 411,01	282 937 676,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	1 651 434,99	1 476 911,01
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 134 868 173,50	4 203 358 139,35
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 729 046,49	5 075 450,51
Comptes financiers	359 573 786,84	365 961 251,97
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	364 302 833,33	371 036 702,48
Total Actif I+II	4 499 171 006,83	4 574 394 841,83

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 décembre 2025 en euros

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	4 345 839 180,80	4 369 952 691,20
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	42 901 776,52	29 807 300,25
Résultat net de l'exercice	107 109 568,05	172 339 731,05
Capitaux propres	4 495 850 525,37	4 572 099 722,50
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 495 850 525,37	4 572 099 722,50
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 651 435,07	1 476 911,05
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 651 435,07	1 476 911,05
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 669 046,39	818 208,28
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 669 046,39	818 208,28
Total Passifs : I+II+III+IV	4 499 171 006,83	4 574 394 841,83

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 décembre 2025 en euros

	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	24 492 544,59	2 542 828,78
Produits sur titres de créances	99 376 880,90	128 196 483,04
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	1 785 267,11	2 589 892,88
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	9 767 824,92	13 218 106,63
Sous-total Produits sur opérations financières	135 422 517,52	146 547 311,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-1 490 251,02	-74 862,47
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 421,44	-35 421,01
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 494 672,46	-110 283,48
Total Revenus financiers nets (A)	133 927 845,06	146 437 027,85
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-5 158 429,03	-3 590 442,49
Frais de gestion de la société de gestion	-5 158 429,03	-3 590 442,49
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-5 158 429,03	-3 590 442,49
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	128 769 416,03	142 846 585,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-21 971 661,18	5 375 423,81
Sous-total Revenus nets I = C+D	106 797 754,85	148 222 009,17

Compte de résultat au 30 décembre 2025 en euros (suite)

	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 649 965,60	14 411 193,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-192 626,03	-128 009,20
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 457 339,57	14 283 184,15
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-807 398,87	603 434,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	5 649 940,70	14 886 618,89
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 604 464,12	7 733 533,90
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-5 604 464,12	7 733 533,90
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	266 336,62	1 497 569,09
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-5 338 127,50	9 231 102,99
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	107 109 568,05	172 339 731,05

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le gérant s'efforce d'obtenir une performance supérieure à l'indice de référence sur la durée de placement recommandée (6 à 12 mois).

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de « Détention de Titres ».
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés. L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement/risque plus attractif.
- L'acquisition d'obligations dont la maturité est d'une durée maximum de deux ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours, jusqu'à 50% de l'actif net) car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN.
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers. Le portefeuille du Fonds est composé principalement de titres de créances et d'instruments du marché monétaire (TCN, obligations...), acquis par achat ferme ou prise en pension. Ces titres et instruments sont émis à taux fixe, variable ou révisable par des Etats, des collectivités locales, ou des entreprises privées.

Ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devises »). Le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2025	30/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021
Actif net					
en EUR	4 495 850 525,37	4 572 099 722,50	4 000 401 607,65	3 604 135 445,60	3 856 929 223,72
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	40 877,9136	42 585,5130	38 720,0382	36 089,6225	38 652,0369
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI	1,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	109 982,36	107 362,80	103 316,06	99 866,26	99 785,92
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI en EUR	1 003,29 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	2 612,60	3 480,57	1 763,38	-275,35	-354,15
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI en EUR	5,28	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI a été créée le 03/11/2025 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

Règles et méthodes comptables

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés. La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture de la veille ou, à défaut, au dernier cours connu disponible

Titres de créances négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré):
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisées selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme fermes figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,15% TTC ; pour la catégorie de part IC
- 0,25% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie de part GI

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1er janvier 2022 (voir ci-dessous).

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance d'Ofi Invest ESG Monétaire, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 572 099 722,50	4 000 401 607,65
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 290 396 063,82	6 797 220 629,31
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 496 267 552,43	-6 390 385 817,87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	128 769 416,03	142 846 585,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 457 339,57	14 283 184,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-5 604 464,12	7 733 533,90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 495 850 525,37	4 572 099 722,50

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	76 335,1926
Parts rachetées	78 042,7920
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI	
Parts émises	1,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI a été créée le 03/11/2025.

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0011381227 - OFI INVEST ESG MONETAIRE IC

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010UR5 - OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 159 843	1 108 550	51 292	-	-
Titres de créances	2 657 812	1 504 394	1 153 418	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	359 574	-	-	-	359 574
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-2 330 469	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	2 612 944	-1 125 759	-	359 574

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	387 308	566 148	206 387	-	-
Titres de créances	1 405 747	1 232 013	20 051	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	359 574	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-882 468	-1 276 805	-171 196	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	1 270 161	521 356	55 243	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 159 843	-	-
Titres de créances	2 473 249	-	184 563
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	3 633 091	-	184 563

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	1 651	-
<i>Newedge</i>	1 651	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	4 729	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	4 729	-
<i>Newedge</i>	4 729	-
Comptes financiers	359 574	-
<i>Société Générale</i>	359 574	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		595
<i>Newedge</i>		595
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers	
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>				
FR0007045109	ARKEA SUPPORT MONETAIRE FCP <i>FEDERAL FINANCE GESTION</i>	<i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	160 648
FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS FCP <i>NATIXIS</i>	<i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	154 914
Total					315 562

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	4 729 046,49
Total créances	4 729 046,49
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-266 791,12
Provision pour frais de gestion variables à payer	-1 400 525,47
Provision commission de mouvement	-1 729,80
Total dettes	-1 669 046,39
Total	3 060 000,10

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Commission de performance (frais variables)	1 400 525,47
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) La catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI ayant été créée le 03/11/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/12/2025	30/12/2024
Catégorie de parts IC		
Revenus nets	106 797 749,88	148 222 009,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	106 797 749,88	148 222 009,17
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	106 797 749,88	148 222 009,17
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	106 797 749,88	148 222 009,17
Total	106 797 749,88	148 222 009,17
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI		
Revenus nets	4,97 ⁽⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4,97	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4,97	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,97	-
Total	4,97	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(4) La catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI a été créée le 03/11/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/12/2025	30/12/2024
Catégorie de parts IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 649 940,39	14 886 618,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 649 940,39	14 886 618,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	42 901 776,52	29 807 300,25
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	48 551 716,91	44 693 919,14
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	48 551 716,91	44 693 919,14
Capitalisation	-	-
Total	48 551 716,91	44 693 919,14
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	40 877,9136	42 585,5130
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,31⁽⁵⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,31	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,31	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,31	-
Total	0,31	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(5) La catégorie de parts OFI INVEST ESG MONÉTAIRE GI a été créée le 03/11/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				1 159 842 540,14	25,80
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				1 159 842 540,14	25,80
ABN AMRO BANK NV 0.6% 15/01/2027	Finance/Assurance	EUR	55 600 000,00	54 925 960,44	1,22
ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 887 688,36	0,58
ALD SA 1.25% 02/03/2026	Admin. privée	EUR	30 300 000,00	30 564 116,38	0,68
ALD SA 3.875% 22/02/2027	Admin. privée	EUR	7 100 000,00	7 442 554,58	0,17
ALD SA 4.25% 18/01/2027	Admin. privée	EUR	6 500 000,00	6 882 509,86	0,15
ARVAL SERVICE LEASE 4% 22/09/2026	Admin. privée	EUR	11 800 000,00	12 017 347,92	0,27
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13/4/2026	Admin. privée	EUR	62 400 000,00	64 305 482,30	1,43
ARVAL SERVICE LEASE SA 3.375% 04/01/2026	Admin. privée	EUR	5 000 000,00	5 166 438,36	0,11
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.5% 14/01/2027	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 167 361,95	0,05
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 979 008,22	0,67
BANCO SANTANDER SA 1.375% 05/01/2026	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 080 423,84	0,14
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.01% 11/05/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 801 345,89	0,55
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.625% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	12 000 000,00	12 180 115,07	0,27
BELFIUS BANK SA NV 0.375% 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	3 900 000,00	3 904 085,92	0,09
BNP PARIBAS 0.125% 04/09/2026	Finance/Assurance	EUR	27 200 000,00	26 822 210,63	0,60
BNP PARIBAS 1.125% 11/06/2026	Finance/Assurance	EUR	71 329 000,00	71 408 605,12	1,59
BPCE SA 0.25% 15/01/2026	Finance/Assurance	EUR	16 100 000,00	16 125 444,62	0,36
BPCE SA 0.50% 24/02/2027	Finance/Assurance	EUR	8 200 000,00	8 051 521,59	0,18
BPCE SA 1.375% 23/03/2026	Finance/Assurance	EUR	55 000 000,00	55 471 530,82	1,23
BPCE SA 1.75% 26/04/2027	Finance/Assurance	EUR	18 800 000,00	18 853 211,73	0,42
BPCE SA 3.625% 17/04/2026	Finance/Assurance	EUR	11 300 000,00	11 632 038,89	0,26
CAIXABANK 1.375% 19/06/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 061 764,38	0,45
CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 872 641,78	0,33
CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026	Finance/Assurance	EUR	5 600 000,00	5 633 255,56	0,13
CAPGEMINI SE FRN 25/09/2027	IT/Communication	EUR	20 400 000,00	20 416 205,53	0,45
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	Commerce	EUR	10 000 000,00	10 150 549,32	0,23
COCA COLA PACIFIC PARTNERS 2.75% 06/05/2026	Manufacture	EUR	4 325 000,00	4 402 899,77	0,10
COMMERZBANK AG 0.875% 22/01/2027	Finance/Assurance	EUR	10 400 000,00	10 315 745,75	0,23

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT AGRICOLE LONDON 1.875% 20/12/2026	Finance/Assurance	EUR	14 300 000,00	14 252 004,89	0,32
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15/04/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 145 362,33	0,34
DEUTSCHE BOERSE AG 0% 22/02/2026	Finance/Assurance	EUR	7 500 000,00	7 473 450,00	0,17
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	6 700 000,00	6 835 362,03	0,15
DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	Finance/Assurance	EUR	31 000 000,00	30 907 390,68	0,69
DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 497 743,15	0,34
EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 219 419,18	0,34
ENGIE SA 3.625% 06/12/2026	Energie	EUR	6 200 000,00	6 281 986,08	0,14
HEINEKEN NV 3.625% 15/11/2026	Manufacture	EUR	5 997 000,00	6 086 110,49	0,14
IBERDROLA INTL BV 1.125% 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	6 000 000,00	6 024 767,67	0,13
ING BANK NV 4.125% 02/10/2026	Finance/Assurance	EUR	25 700 000,00	26 315 469,23	0,59
ING GROEP NV 2 125% 10/01/2026	Finance/Assurance	EUR	32 500 000,00	33 168 511,64	0,74
INTESA SANPAOLO SPA 0.625% 24/02/2026	Finance/Assurance	EUR	28 880 000,00	28 959 162,85	0,64
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 310 675,34	0,23
INTESA SANPAOLO SPA ZCP 19/11/2026	Finance/Assurance	EUR	3 844 000,00	3 805 342,00	0,08
LA POSTE SA 0.625% 21/10/2026	Transport	EUR	15 000 000,00	14 810 829,45	0,33
LLOYDS BANK PLC 0.125% 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	991 297,81	0,02
LLOYDS BK CORP MKTS PLC 2.375% 09/04/2026	Finance/Assurance	EUR	21 299 000,00	21 670 521,67	0,48
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29/09/2026	Finance/Assurance	EUR	25 720 000,00	26 292 456,73	0,58
MEDIOBANCA DI CRED FIN 0.875% 15/01/2026	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 031 105,75	0,09
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13/04/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 889 393,15	0,55
NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	51 391 000,00	50 919 631,89	1,13
NATWEST MARKETS PLC 1.375% 02/03/2027	Finance/Assurance	EUR	14 691 000,00	14 690 036,03	0,33
OP CORPORATE BANK PLC 0.25% 24/03/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 946 493,15	0,44
OP CORPORATE BANK PLC 0.6% 18/01/2027	Finance/Assurance	EUR	5 305 000,00	5 236 394,00	0,12
RTE RESEAU DE TRANSPORT 1% 19/10/2026	Energie	EUR	9 100 000,00	9 023 310,68	0,20
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.5% 14/01/2027	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 465 161,30	0,05
SCH 3.875% 06/02/2026T2	Finance/Assurance	EUR	7 700 000,00	7 981 941,30	0,18
SOCIETE DES AUTOROUTES 1.125% 09/01/2026	Transport	EUR	5 000 000,00	5 053 258,90	0,11
SOCIETE GENERALE 0.125% 24/02/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 978 582,19	0,22
SOCIETE GENERALE 0.75% 25/01/2027	Finance/Assurance	EUR	39 900 000,00	39 442 975,56	0,88
SOCIETE GENERALE 0.875% 01/07/2026	Finance/Assurance	EUR	21 900 000,00	21 840 279,00	0,49
SOCIETE GENERALE FRN 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	15 300 000,00	15 378 465,20	0,34
UNICREDIT SPA 0.325% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	48 098 000,00	48 196 693,14	1,07
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	Energie	EUR	5 000 000,00	5 088 650,00	0,11
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29/08/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 110 241,10	0,11
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				2 657 811 787,36	59,12
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>2 657 811 787,36</i>	<i>59,12</i>
ACHMEA BANK NV ZCP 11/09/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 692 560,00	0,44
ACHMEA BANK NV ZCP 27/05/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 829 860,00	0,44
ACHMEA BANK ZCP 06/07/2026	Finance/Assurance	EUR	28 600 000,00	28 282 282,60	0,63
ACHMEA ZCP 13/10/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 651 000,00	0,44
AGENCE CENTRALE ORGANISMES ZCP 06/02/2026	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	29 936 250,00	0,67
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 19/03/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 819 320,00	0,89
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI ZCP 20/08/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 790 210,00	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA ZCP 19/11/2026	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	44 113 050,00	0,98
BANQUE FEDERATIVE DE CREDI EONIAEST+0.32% 01/04/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 482 137,00	0,68
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT EONIAEST+0.3% 23/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 324 584,00	0,45
BANQUE FEDERATIVE DU EONIAEST + 0.3% 02/04/2026	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	45 798 645,13	1,02
BCO BILBAO VIZCAYA ARENTARIA ZCP 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 966 820,00	0,67
BELFIUS BANK BELGIU ZCP 10/04/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 942 210,00	0,22
BFCM +.3% EONIAEST 06/02/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 796 000,00	0,91
BFCM BANQ FEDERATI CREDIT EONIAEST+0.31% 07/05/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 459 802,83	0,68
BFCM EONIAEST +.32% 05/03/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 009 033,33	1,13
BFCM EONIAEST+0.3% 12/02/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 582 564,00	0,68
BFCM EONIAEST+0.32% 09/01/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 743 098,33	0,68
BPCE SA EONIAEST + 0.30% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 041 259,83	0,45
BPCE SA EONIAEST + 0.31% 14/10/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 073 878,54	0,56
BPCE SA EONIAEST + 0.32% 13/11/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 073 329,93	0,56
BPCE SA EONIAEST + 0.33% 27/11/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 042 069,83	0,45
BPCE SA EONIAEST +.3% 23/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 327 884,00	0,45
BPCE SA EONIAEST+0.31% 07/01/2026	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	46 122 433,25	1,03
BPCE SA EONIAEST+0.32% 24/07/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 154 647,25	0,34
BPIFRANCE SA ZCP 31/08/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 560 680,00	0,66
BPIFRANCE ZCP 26/11/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 799 350,00	0,22
CA CONSUMER FINA ZCP 06/03/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 942 955,00	0,33
CIE GLE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ZCP 20/11/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 797 030,00	0,22
COCA COLA HBC FINANCE BV ZCP 05/02/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 967 450,00	0,33
COCA COLA HBC FINANCE BV ZCP 27/03/2026	Finance/Assurance	EUR	7 500 000,00	7 461 390,00	0,17
COFACE SA ZCP 23/01/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 972 000,00	0,44
COFACE SA ZCP 30/01/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 981 880,00	0,22
COFINIMMO SA ZCP 22/01/2026	Immobilier	EUR	20 500 000,00	20 471 669,00	0,46
COMMERZBANK AG ZCP 10/03/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 803 100,00	1,11

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMMERZBANK AG ZCP 14/09/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 534 130,00	0,66
COMMERZBANK AG ZCP 22/06/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 798 980,00	0,44
COMPAGNIE GENERALE ZCP 04/12/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 787 820,00	0,22
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST + 0.3% 23/04/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 651 968,00	0,90
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.29% 07/01/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 783 997,56	0,91
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.32% 06/03/2026	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	61 205 706,33	1,36
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.32% 12/03/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 590 554,00	0,68
CREDIT LYONNAIS EONIAEST +0.35% 11/12/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 025 947,85	0,56
DANONE ZCP 16/04/2026	Manufacture	EUR	30 000 000,00	29 814 180,00	0,66
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 18/03/2026	Energie	EUR	30 000 000,00	29 864 700,00	0,66
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 13/02/2026	Energie	EUR	50 000 000,00	49 871 200,00	1,11
ELIS SA ZCP 03/03/2026	Autres services	EUR	20 000 000,00	19 922 840,00	0,44
ELIS ZCP 16/01/2026	Autres services	EUR	16 000 000,00	15 983 392,00	0,36
ENDESA SA ZCP 16/01/2026	Energie	EUR	20 000 000,00	19 980 440,00	0,44
FINANCIERE AGACHE ZCP 16/02/2026	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 901 965,00	0,78
FINANCIERE AGACHE ZCP 25/03/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 899 160,00	0,44
HEWLETT PACKARD INTL BANK CDN 19/02/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 955 480,00	0,33
HEWLETT PACKARD INTL BANK DAC CDN 11/09/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 697 600,00	0,44
HEWLETT PACKARD INTL BANK DAC CDN 23/02/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 967 960,00	0,22
ING BANK N.V EONIAEST+0.28% 03/03/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 671 694,58	0,68
ING BANK NV EONIAEST .3% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 439 604,17	0,68
ING BANK NV EONIAEST+0.3% 05/06/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 402 302,67	0,68
ING BANK NV EONIAEST+0.30% 22/10/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 133 043,00	0,67
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC ZCP 23/01/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 933 650,00	1,11
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 738 480,00	0,88
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 06/05/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 888 310,00	0,33
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 14/09/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 765 415,00	0,33
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 06/01/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 980 650,00	1,11
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 07/12/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 579 120,00	0,44
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 13/08/2026	Finance/Assurance	EUR	12 500 000,00	12 329 750,00	0,27
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 17/08/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 791 935,00	0,33
KBC GROUP NV CDN 23/02/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 983 665,00	0,11
KBC GROUP NV ZCP 26/06/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 888 470,00	0,22
LA BANQUE POSTALE EONIAEST + 0.28% 31/03/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 877 755,69	1,13
LA BANQUE POSTALE EONIAEST + 0.29% 02/01/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 752 112,33	0,68
LA BANQUE POSTALE EONIAEST +0.32% 02/12/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 032 869,33	0,45

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE EONIAEST 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 326 101,78	0,45
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.3% 27/01/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 462 503,22	0,46
LLOYDS BANK CORPORATE EONIAEST + 0.35% 21/04/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 681 830,22	0,90
LLOYDS BANK CORPORATION ZCP 03/09/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 411 640,00	0,88
LOC D EQUIPEMENTS ZCP 27/10/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 812 740,00	0,22
LSEG NETHERLANDS BV ZCP 23/01/2026	Finance/Assurance	EUR	4 500 000,00	4 493 718,00	0,10
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITT ZCP 16/04/2026	Manufacture	EUR	50 000 000,00	49 695 800,00	1,11
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXE ZCP 14/10/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 650 640,00	0,44
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 06/11/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 524 725,00	0,55
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 09/01/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 979 440,00	0,89
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 14/05/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 845 660,00	0,44
NORDEA BANK ABP EONIAEST +0.34 12/02/2027	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 051 406,17	0,45
NORDEA BANK ABP EONIAEST+0.31% 22/04/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 332 284,00	0,45
NTT FINANCE UK LIMITED ZCP 11/03/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 957 110,00	0,22
NTT FINANCE UK LIMITED ZCP 20/02/2026	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 843 400,00	1,11
NTT FINANCE UK LTD ZCP 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 972 740,00	0,22
OP CORPORATE BANK P ZCP 02/01/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 996 720,00	0,44
OP CORPORATE BANK P ZCP 23/10/2026	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 282 000,00	0,87
SANTANDER CONSU ZCP 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 961 060,00	0,33
SANTANDER CONSUMER BANK AG ZCP 17/03/2026	Finance/Assurance	EUR	24 000 000,00	23 891 424,00	0,53
SANTANDER CONSUMER BANK ZCP 15/05/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 837 640,00	0,44
SANTANDER CONSUMER ZCP 11/03/2026	Finance/Assurance	EUR	12 500 000,00	12 447 987,50	0,28
SAVENCIA SA ZCP 16/01/2026	Manufacture	EUR	30 000 000,00	29 968 890,00	0,67
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.3% 02/01/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 755 099,00	0,68
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.33% 02/01/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 496 591,11	0,46
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.30% 03/07/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 345 570,00	0,67
SONEPAR SA ZCP 23/02/2026	Commerce	EUR	10 000 000,00	9 968 300,00	0,22
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 29/04/2026	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 786 700,00	0,66
UNEDIC SA ZCP 06/11/2026	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	29 425 590,00	0,65
UNICREDIT SPA EONIAESTR+0.27% 13/03/2026	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 252 507,83	0,45
VEOLIA ENVIRONMENT SA EONIAEST + 0.3% 29/01/2026	Eau/Déchets	EUR	25 000 000,00	25 393 089,17	0,56
VEOLIA ENVIRONNEMENT EONIAEST+0.31% 16/01/2026	Eau/Déchets	EUR	30 000 000,00	30 721 599,00	0,68

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				315 562 411,01	7,02
<i>OPCVM</i>				<i>315 562 411,01</i>	<i>7,02</i>
ARKEA SUPPORT MONETAIRE FCP	Finance/Assurance	EUR	13 921,00	160 648 312,16	3,57
OSTRUM SRI MONEY PLUS FCP	Finance/Assurance	EUR	595,00	154 914 098,85	3,45
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				4 133 216 738,51	91,93

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Swaps</i>				
2554499432#S_2026092	5 000 000	-	10 118,28	-5 000 000,00
2554651112#S_2026092	1 700 000	-	3 313,17	-1 700 000,00
2580532512#S_2026011	21 400 000	-	11 381,35	-21 400 000,00
2581142972#S_2026051	25 000 000	-	45 833,69	-25 000 000,00
2591236302#S_2026011	10 000 000	-	19 457,24	-10 000 000,00
2605067102	10 000 000	-	3 683,59	-10 000 000,00
2605916682	8 500 000	-	1 053,05	-8 500 000,00
2614140372	11 100 000	4 572,29	-	-11 100 000,00
2615337482	13 500 000	-	8 470,65	-13 500 000,00
2615354222	5 000 000	-	3 288,09	-5 000 000,00
2620360332	10 000 000	12 614,41	-	-10 000 000,00
2620414362	10 000 000	12 054,17	-	-10 000 000,00
2620429562	5 000 000	6 205,35	-	-5 000 000,00
2620593052	10 000 000	8 113,53	-	-10 000 000,00
2621898872	5 000 000	640,73	-	-5 000 000,00
2623252262	14 248 000	4 581,33	-	-14 248 000,00
2624489872	2 000 000	1 188,45	-	-2 000 000,00
2624616562	3 900 000	640,59	-	-3 900 000,00
2631260002	4 500 000	-	2 137,74	-4 500 000,00
2642068112	4 000 000	2 133,87	-	-4 000 000,00
2642155362	10 000 000	-	1 251,70	-10 000 000,00
2642825562	50 000 000	9 004,69	-	-50 000 000,00
2643144022	5 000 000	-	801,88	-5 000 000,00
2643182282	4 000 000	-	312,20	-4 000 000,00
2645603782	40 000 000	-	19 971,51	-40 000 000,00
2650437752	6 000 000	-	5 939,81	-6 000 000,00
2656376702	30 000 000	-	28 528,65	-30 000 000,00
2656878012	5 000 000	-	3 911,21	-5 000 000,00
2658022692	6 000 000	-	10 893,13	-6 000 000,00
2661322302	50 000 000	-	35 460,28	-50 000 000,00
2661381572	7 700 000	-	7 545,43	-7 700 000,00
2669237052	8 200 000	-	13 488,21	-8 200 000,00
2670063452	35 000 000	-	33 049,90	-35 000 000,00
2674082092	10 900 000	607,57	-	-10 900 000,00
2674133292	20 000 000	-	2 378,88	-20 000 000,00
2675905922	15 000 000	-	13 676,45	-15 000 000,00
2677223832	9 100 000	-	5 115,16	-9 100 000,00
2679849772	15 000 000	-	5 341,50	-15 000 000,00
2680113452	15 000 000	-	74,35	-15 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2681106822	50 000 000	-	16 635,24	-50 000 000,00
2684814892	5 000 000	-	2 495,72	-5 000 000,00
2686335662	14 000 000	-	18 220,33	-14 000 000,00
2686706022	15 000 000	-	7 163,00	-15 000 000,00
2690521532	10 000 000	-	4 396,44	-10 000 000,00
2694693442	15 000 000	-	8 249,76	-15 000 000,00
2698945062	15 000 000	-	5 807,75	-15 000 000,00
2699033752	7 500 000	-	2 657,00	-7 500 000,00
2699350692	8 000 000	-	3 257,49	-8 000 000,00
2699669522	16 000 000	-	7 347,65	-16 000 000,00
2701235992	10 000 000	-	1 928,77	-10 000 000,00
2701398352	1 100 000	65,66	-	-1 100 000,00
2701563502	11 400 000	320,20	-	-11 400 000,00
2706544732	50 000 000	-	54 341,30	-50 000 000,00
2708509012	12 500 000	-	11 567,60	-12 500 000,00
2712519372	4 900 000	-	8 087,14	-4 900 000,00
2715283672	20 000 000	-	28 159,48	-20 000 000,00
2715298432	30 000 000	-	24 917,61	-30 000 000,00
2716928862	10 000 000	-	14 032,91	-10 000 000,00
2721415922	18 000 000	-	20 963,71	-18 000 000,00
2721858402	21 900 000	-	27 368,10	-21 900 000,00
2724083222	2 450 000	-	1 251,25	-2 450 000,00
2724258202	15 000 000	-	8 210,20	-15 000 000,00
2737685422	7 000 000	2 638,63	-	-7 000 000,00
2750042102	50 000 000	83 255,42	-	-50 000 000,00
2751485942	30 000 000	48 666,31	-	-30 000 000,00
2753098622	40 000 000	75 308,66	-	-40 000 000,00
2760391592	30 000 000	78 445,17	-	-30 000 000,00
2762923972	20 000 000	24 206,59	-	-20 000 000,00
2764514772	15 000 000	23 552,79	-	-15 000 000,00
2767186142	15 000 000	36 148,74	-	-15 000 000,00
2767187832	15 000 000	26 481,64	-	-15 000 000,00
2770099252	8 000 000	20 442,15	-	-8 000 000,00
2773749182	20 000 000	30 168,95	-	-20 000 000,00
2777134372	10 000 000	12 535,19	-	-10 000 000,00
2780647822	6 000 000	10 629,97	-	-6 000 000,00
2786856822	11 400 000	14 034,14	-	-11 400 000,00
2788224262	10 000 000	12 997,55	-	-10 000 000,00
2794032762	3 100 000	5 588,25	-	-3 100 000,00
2794077772	4 325 000	8 469,76	-	-4 325 000,00
2794147912	3 000 000	4 695,43	-	-3 000 000,00
2798428692	6 299 000	10 565,88	-	-6 299 000,00
2798594402	15 000 000	32 992,23	-	-15 000 000,00
2806083592	5 997 000	11 362,82	-	-5 997 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2813842962	20 000 000	30 467,23	-	-20 000 000,00
2818053322	3 884 000	6 715,09	-	-3 884 000,00
2819407592	10 000 000	17 773,08	-	-10 000 000,00
2820059802	7 500 000	8 029,91	-	-7 500 000,00
2820282902	20 000 000	30 752,02	-	-20 000 000,00
2821297102	12 500 000	22 360,09	-	-12 500 000,00
2829527942	10 000 000	13 625,01	-	-10 000 000,00
2832350132	10 000 000	14 277,76	-	-10 000 000,00
2832375032	11 229 000	17 899,24	-	-11 229 000,00
2833851362	10 000 000	16 242,33	-	-10 000 000,00
2833853212	4 890 000	4 706,24	-	-4 890 000,00
2834781282	20 000 000	23 356,69	-	-20 000 000,00
2837008352	24 000 000	22 700,74	-	-24 000 000,00
2837532552	3 507 000	5 884,29	-	-3 507 000,00
2838401772	9 623 000	7 613,04	-	-9 623 000,00
2838669412	15 000 000	25 091,90	-	-15 000 000,00
2838694192	2 857 000	2 330,19	-	-2 857 000,00
2838754542	12 200 000	24 336,02	-	-12 200 000,00
2842080552	20 000 000	21 306,76	-	-20 000 000,00
2846048702	5 305 000	15 648,75	-	-5 305 000,00
2847414022	11 800 000	11 528,06	-	-11 800 000,00
2851226042	25 000 000	49 053,81	-	-25 000 000,00
2855281272	28 600 000	34 169,65	-	-28 600 000,00
2856676872	20 000 000	42 507,70	-	-20 000 000,00
2858088902	10 000 000	22 002,12	-	-10 000 000,00
2859475842	4 400 000	4 613,80	-	-4 400 000,00
2859574782	10 600 000	10 671,42	-	-10 600 000,00
2859756032	2 700 000	2 718,19	-	-2 700 000,00
2859961272	10 000 000	20 228,43	-	-10 000 000,00
2862709252	12 500 000	12 648,15	-	-12 500 000,00
2863881852	15 000 000	16 330,84	-	-15 000 000,00
2863986062	40 000 000	17 544,52	-	-40 000 000,00
2865625992	6 600 000	11 582,58	-	-6 600 000,00
2868696992	15 000 000	4 069,67	-	-15 000 000,00
2870136652	5 000 000	1 604,22	-	-5 000 000,00
2870139162	9 100 000	10 942,56	-	-9 100 000,00
2874472692	11 200 000	11 947,35	-	-11 200 000,00
2874671812	2 600 000	2 708,56	-	-2 600 000,00
2874739202	3 500 000	3 663,62	-	-3 500 000,00
2877252492	6 400 000	11 041,03	-	-6 400 000,00
2880689452	40 000 000	35 279,50	-	-40 000 000,00
2885535452	6 500 000	8 947,36	-	-6 500 000,00
2891519502	20 000 000	18 536,85	-	-20 000 000,00
2892744292	30 000 000	24 908,61	-	-30 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2892891132	15 000 000	12 304,71	-	-15 000 000,00
2905161062	30 000 000	13 717,77	-	-30 000 000,00
2921627832	7 720 000	3 501,71	-	-7 720 000,00
2922922482	10 000 000	1 376,17	-	-10 000 000,00
2922948022	20 000 000	10 075,57	-	-20 000 000,00
2922949082	20 000 000	11 427,23	-	-20 000 000,00
2924236212	6 500 000	6 105,21	-	-6 500 000,00
2924470772	1 700 000	1 735,43	-	-1 700 000,00
2924746292	10 000 000	6 515,01	-	-10 000 000,00
2926627582	20 000 000	18 835,92	-	-20 000 000,00
2926707212	8 400 000	7 484,99	-	-8 400 000,00
2935657832	40 000 000	40 437,26	-	-40 000 000,00
2935803812	9 400 000	10 538,97	-	-9 400 000,00
2935813452	3 600 000	4 071,91	-	-3 600 000,00
2935986662	3 844 000	3 893,94	-	-3 844 000,00
2936837392	1 300 000	1 347,90	-	-1 300 000,00
2937018512	10 000 000	9 027,44	-	-10 000 000,00
2937267382	10 000 000	4 058,76	-	-10 000 000,00
2939595422	8 500 000	7 106,86	-	-8 500 000,00
2941100752	6 200 000	4 276,94	-	-6 200 000,00
2942297552	15 000 000	6 730,49	-	-15 000 000,00
2942312882	4 200 000	2 466,61	-	-4 200 000,00
2942860832	4 300 000	2 653,32	-	-4 300 000,00
2942896542	1 500 000	918,13	-	-1 500 000,00
2949187932	30 000 000	16 704,05	-	-30 000 000,00
2949233192	25 000 000	13 174,30	-	-25 000 000,00
2951470492	2 200 000	1 615,11	-	-2 200 000,00
2956403482	15 000 000	5 475,74	-	-15 000 000,00
2957531542	15 000 000	12 581,82	-	-15 000 000,00
2959056142	10 400 000	4 255,43	-	-10 400 000,00
2962036292	11 700 000	6 095,84	-	-11 700 000,00
2962647792	15 000 000	2 743,71	-	-15 000 000,00
2963772242	10 000 000	3 453,13	-	-10 000 000,00
2963783932	10 000 000	3 482,27	-	-10 000 000,00
2963823632	3 800 000	2 758,36	-	-3 800 000,00
2963840802	2 991 000	1 744,81	-	-2 991 000,00
2965386522	5 000 000	1 424,36	-	-5 000 000,00
2970036362	10 000 000	4 023,51	-	-10 000 000,00
2979716702	10 000 000	2 679,42	-	-10 000 000,00
2981484462	20 000 000	4 464,39	-	-20 000 000,00
2983096392	7 100 000	2 264,55	-	-7 100 000,00
2991145122	9 000 000	-	1 977,32	-9 000 000,00
2991234142	2 500 000	-	468,22	-2 500 000,00
C000000051DS20251118	45 000 000	15 591,85	-	-45 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
S 2.1127 OISEST 2026	10 000 000	-	12 206,32	-10 000 000,00
S 2.1332 OISEST 2026	5 000 000	-	7 133,68	-5 000 000,00
Sous-Total Swaps		1 651 434,99	595 321,09	-2 330 469 000,00
Total Taux d'intérêts		1 651 434,99	595 321,09	-2 330 469 000,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 133 216 738,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	1 056 113,90
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-1 056 113,98
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	364 302 833,33
Autres passifs (-)	-1 669 046,39
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	4 495 850 525,37

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 30 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Monétaire

Identifiant d'entité juridique :
969500H4CVZW0RNDJ51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **56%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Monétaire (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **56%** d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG des émetteurs privés sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques de gestion des enjeux ESG des émetteurs publics sont :

- Gouvernance : Respect des citoyens – Qualité de la gestion – Indépendance et stabilité – éthique ;
- Sociétal : Emploi et marché du travail – Équité sociale – Education – Santé ;

- Environnemental : Energie et carbone – Gestion

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "Best-in-universe", qui consiste à exclure 30% en nombre de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'univers monétaire. L'univers monétaire est défini comme suit :

- L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) ;
- Les entreprises ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire ;
- Les dettes des Etats de l'union Européenne ;
- La liste complémentaire d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus.

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec la stratégie d'investissement du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le pourcentage du nombre d'émetteurs, du Fonds, identifiés comme étant non-investissables : 0%** ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **56%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- **Indicateur environnemental (PAI 2)** : Tonnes de CO 2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **9907,98**;
- **Indicateur social (PAI 13)** : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes) : **43,49%**.

Emetteurs publics :

Il n'y a pas eu d'émetteur public en portefeuille au 31 décembre 2025.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,45** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **15,07** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **80,97** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés: la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **42,21%** par rapport à son univers dont la part est de **41%**.

Emetteurs publics :

Il n'y a pas eu d'émetteur public en portefeuille au 31 décembre 2024.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,22** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentaient **37,39** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées s'élevaient à **86,80** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés**: la part des femmes dans les organes de gouvernance était de **74%** par rapport à son univers dont la part était de **37%**.

Emetteurs publics :

Il n'y a pas eu d'émetteur public en portefeuille au 29 décembre 2023.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au **30 décembre 2022**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** au niveau du portefeuille a atteint **3,07** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »**: 0%.

Emetteurs publics :

Il n'y avait pas eu d'émetteur public en portefeuille au 30 décembre 2022.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes :

- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance** des entreprises bénéficiaires était de **0,71%** par rapport à son univers dont la part était de **0,56%**;
- **L'intensité carbone du portefeuille** a représenté **69,30** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffres d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a

représenté **103,40** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffres d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y avait pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **56%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	57157,54 Teq CO2	54342,29 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille
		Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%			
		Emissions de GES de niveau 2	9907,98 Teq CO2	8413,92 Teq CO2		
		Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%			
	Emissions de GES de niveau 3	559688,23 Teq CO2	487419,73 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
	Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%				
	Emissions totales de GES	626753,76 Teq CO2	550175,94 Teq CO2			
	Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%				
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	149,56 (Teq CO2/million d'EUR)	198,86 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	443,23 (Teq CO2/million d'EUR)	565,44 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;
			Taux de couverture = 95,13%	Taux de couverture = 70,9%		

						<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	15,66%	20%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 48,80%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 53%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 90,57%			Taux de couverture = 86,4%			
Part d'énergie non-renouvelable produite = 51,41%			Part d'énergie non-renouvelable produite = 73%			
Taux de couverture = 20,78%			Taux de couverture = 11%			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,15 (GWh/million d'EUR)	0,18 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 97,37%			Taux de couverture = 93,3%			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,44%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.</p>
			Taux de couverture = 95,96%	Taux de couverture = 96,4%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	17912,48 (Tonnes)	1862,30 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 4,91%	Taux de couverture = 3,1%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2315,17 (Tonnes)	1271,83 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p>
			Taux de couverture = 27,78%	Taux de couverture = 24,3%		

						Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 87,24%	Taux de couverture = 99,5%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	37,68%	40%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,15%	Taux de couverture = 96,4%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	PAI non couvert	0,19	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 43,4%			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	PAI non couvert	43%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 95,8%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	PAI non couvert	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 99,5%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	PAI non couvert	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 95,1%		

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	PAI non couvert	14%	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 98,3%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
ARKEA SUPPORT MONETAIRE SI		12,77%	France
OSTRUM SRI MONEY PLUS SI EUR		10,28%	France
BNP PARIBAS SA MTN RegS	Finance	4,74%	France
ARVAL SERVICE LEASE SA RegS	Finance	4,27%	France
BPCE SA MTN RegS	Finance	3,68%	France
ABN AMRO BANK NV MTN RegS	Finance	3,64%	Pays-Bas
NATWEST MARKETS PLC MTN RegS	Finance	3,38%	Royaume-Uni
UNICREDIT SPA MTN RegS	Finance	3,20%	Italie
SOCIETE GENERALE SA MTN RegS	Finance	2,61%	France
ING GROEP NV RegS	Finance	2,20%	Pays-Bas
DH EUROPE FINANCE II SARL	Santé	2,05%	États-Unis
ALD SA MTN RegS	Industrie	2,03%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA MTN RegS	Finance	1,99%	Espagne
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	Finance	1,92%	Italie
BNP PARIBAS SA MTN RegS	Finance	1,78%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **91,80%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

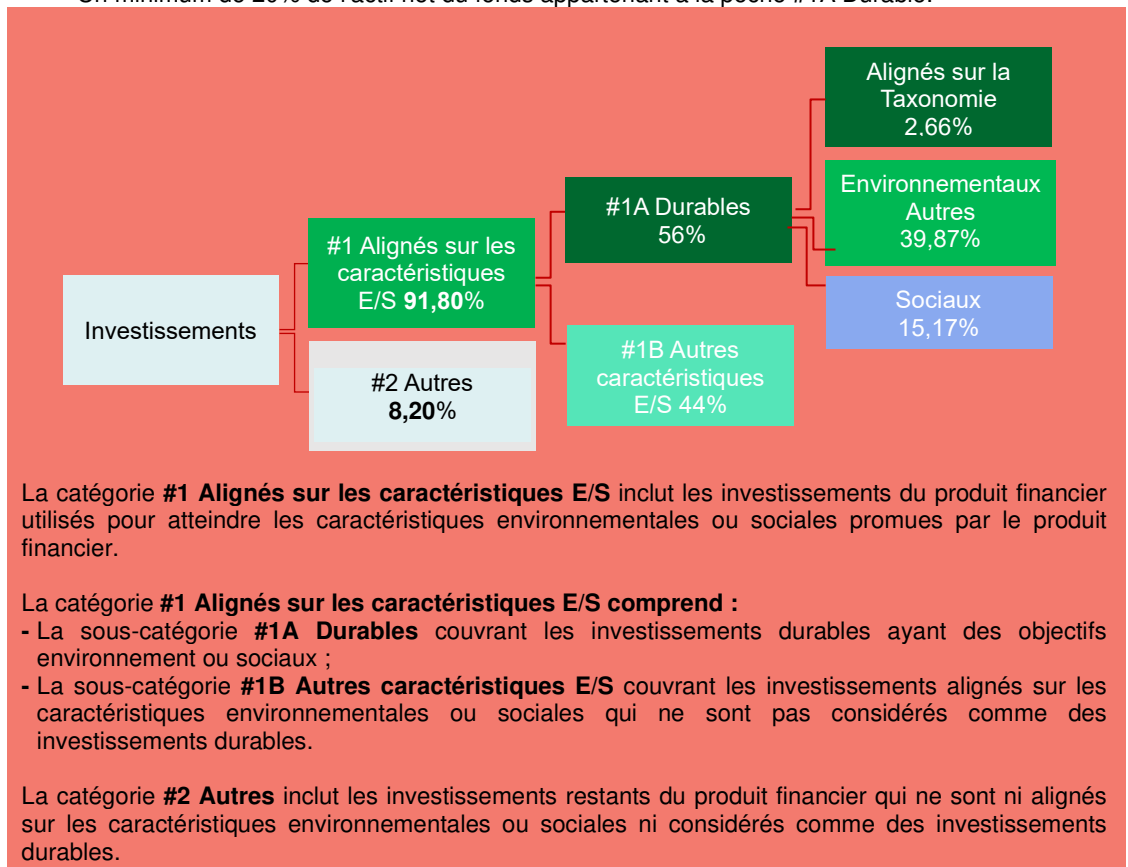
Le Fonds détient actuellement **56%** de ses actifs nets appartenant à la poche #1A Durables, dont **39,87%** ayant un objectif environnemental et **15,17%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **8,20%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **8,20%** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poïds
Finance		64,78 %
Finance	Banques	55,01 %
Finance	Services financiers	7,08%
Finance	Marchés financiers	2,69%
Autre		24,03 %
Industrie		3,99%
Industrie	Transport terrestre	2,98%
Industrie	Produits de construction	0,67%
Industrie	Infrastructures de transport	0,34%
Services aux collectivités		2,76%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	2,34%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	0,42%
Santé		2,05%
Santé	Prestataires et services de santé	2,05%
Technologies de l'information		1,35%
Technologies de l'information	Services informatiques	1,35%
Consommation de base		0,70%
Consommation de base	Boissons	0,70%
Consommation discrétionnaire		0,34%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	0,34%
	L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution, y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles	0,00%



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,66%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

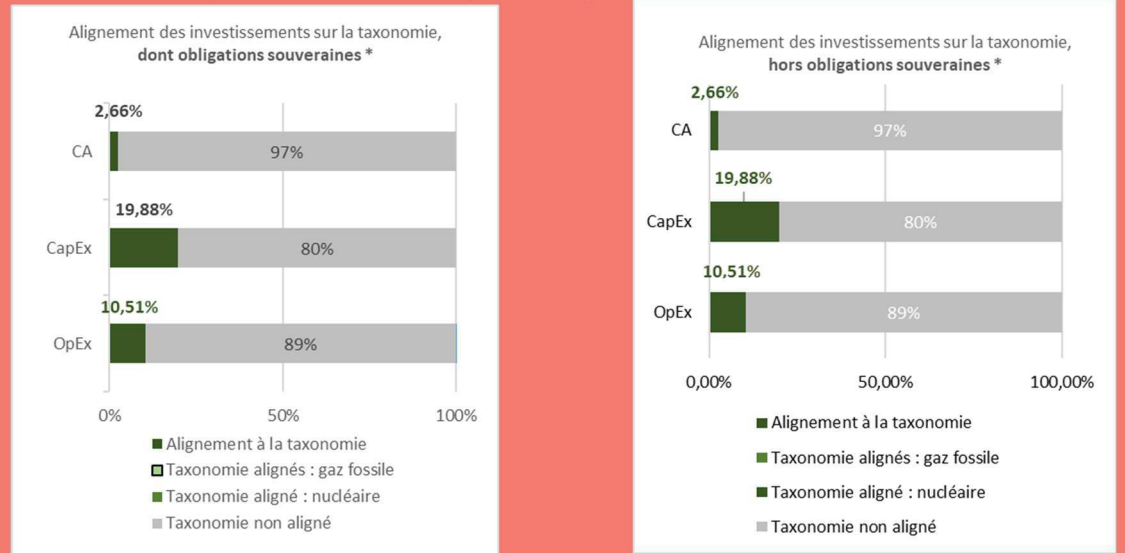
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,60%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **39,87%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **15,17%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison (univers monétaire) est cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.